

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2023

Article 4 de l'ordonnance n°2021-1310 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

DELIBERATION N°2023-205 : CHOIX DES MODALITES DE VOTE POUR LA SEANCE - APPROUVEE

Le conseil communautaire décide de procéder au vote des rapports à l'ordre du jour de la séance du 6 septembre 2023 via un vote électronique à scrutin public ou secret.

DELIBERATION N°2023-206 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 JUILLET 2023 - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023.

DELIBERATION N°2023-207 : AGRICULTURE - PROJET SUR LA RESILIENCE DES MILIEUX OUVERTS HERBACES ET DES SYSTEMES AGRICOLES PAR LA MISE EN PLACE DE PRATIQUES DURABLES - CONVENTION 2024-2028 ENTRE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ ET LE CEN AUVERGNE - APPROUVEE

Le conseil Communautaire,

- ✚ Approuve et engage le projet « Comment favoriser la résilience des Milieux Ouverts Herbacés et des systèmes agricoles par la mise en place de pratiques durables ? » ;
- ✚ Décide de solliciter une subvention auprès de l'État au titre du Fonds Vert et des subventions auprès de l'Europe ;
- ✚ Autorise Madame le Président à signer le projet de convention entre pouvoirs adjudicateurs, Saint-Flour Communauté et le Conservatoire d'Espaces Naturel Auvergne tel qu'annexé à la délibération ;
- ✚ Autorise Madame le Président à signer toutes pièces relatives à ce projet.

DELIBERATION N°2023-208 : TOURISME - MAISON DE SITE D'ALLEUZE - MODIFICATION DES TARIFS POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES MEUBLÉS - APPROUVEE

Le conseil communautaire décide de modifier les tarifs applicables à la gestion et à l'exploitation des meublés de tourisme d'Alleuze, conformément aux dispositions décrites dans la délibération, à compter du 1^{er} janvier 2024 et autorise Madame le président à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette nouvelle tarification.

DELIBERATION N°2023-209 : EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE - FIXATION DU MONTANT DES LOYERS - APPROBATION DES BAUX - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Approuve les montants définitifs de loyer pour chaque locataire, à intervenir avec la SCM de L'EPI et le cabinet infirmier Philippe DELOR, Marie-Astrid CORDESSE, Camille ALBARET, tels que précisés dans la délibération ;
- ✚ Décide d'appliquer les coefficients de révision des loyers ;

- ✚ Autorise Madame le Président à signer l'avenant au bail professionnel à intervenir avec la SCM de l'EPI au regard du montant des surfaces actualisées et de signer un bail professionnel avec le cabinet infirmier Philippe DELOR, Marie-Astrid CORDESSE, Camille ALBARET ainsi que toutes les pièces nécessaires aux baux à venir, dès l'entrée dans les locaux par les différentes parties soit au plus tôt le 1^{er} septembre 2023, et d'une durée minimum de 9 ans.

DELIBERATION N°2023-210 : AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCES POUR L'ORGANISATION DES MOBILITES AVEC LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve l'avenant à la convention de délégation de compétences avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes tel qu'annexé à la délibération et autorise Madame le Président à signer tous documents afférents à cet avenant.

DELIBERATION N°2023-211 : TRANSPORT A LA DEMANDE - MODIFICATION DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Approuve les modifications au dispositif Mouv'Pass afin de correspondre aux modalités régionales des transports à la demande ;
- ✚ Décide de poursuivre, via les pôles de proximité existants, le service de réservation existant ;
- ✚ Autorise Madame le président à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de ce nouveau service de transport à la demande.

DELIBERATION N°2023-212 : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIGAL ET DU CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve le projet de modification statutaire du SIGAL tel qu'annexé à la délibération et approuve le changement de siège social du Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon, qui devient Hautes Terres services et découvertes 6 rue du Docteur Mallet 15500 Massiac.

DELIBERATION N°2023-213 : PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION (PPG) DU BASSIN DES AFFLUENTS DE LA TRUYERE EN RIVE GAUCHE À L'AVAL DU BARRAGE DE GRANDVAL - DEMANDE DE DÉCLARATION D'INTERET GÉNÉRAL (DIG) - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Valide la programmation du Plan Pluriannuel de Gestion BATRIG annexé à la délibération ;
- ✚ Déclare d'intérêt général les travaux réalisés dans le cadre du Plan Pluriannuel de Gestion BATRIG sur le territoire de Saint-Flour Communauté ;
- ✚ Autorise Madame le Président à solliciter Monsieur le Préfet du Cantal afin que soit déclaré l'intérêt général de ces travaux ;
- ✚ Décide de confier au Syndicat d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac l'élaboration du dossier de Déclaration d'Intérêt Général ;
- ✚ Autorise le dépôt d'une demande de Déclaration d'Intérêt Général auprès des Services de l'État, sans enquête publique ;
- ✚ Autorise Madame le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

DELIBERATION n°2023-214 : DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DE SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Désigne comme référent déontologue M. Claude DEVES, avocat honoraire professeur émérite des universités et spécialiste en droit public, jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026 ;
- ✚ Autorise Madame le Président à verser au référent déontologue une indemnité de vacation par dossier traité, fixée dans les limites de l'arrêté du 6 décembre 2022 ;
- ✚ Autorise Madame le Président à prendre en charge ses éventuels frais de transport et d'hébergement selon le barème en vigueur applicable aux personnels de la fonction publique territoriale ;

- ✚ Autorise Madame le Président à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette démarche.

DELIBERATION N°2023-215 : FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 2023 - APPROBATION DE LA REPARTITION DEROGATOIRE EN APPLICATION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITE DE SAINT-LOUR COMMUNAUTÉ - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Décide de retenir, conformément au pacte financier et fiscal de solidarité de Saint-Flour Communauté adopté par délibération du conseil communautaire n°2022-004 du 26 janvier 2022, la méthode dite « répartition dérogatoire 1 à la majorité des 2/3 » selon la même base que la répartition adoptée par le conseil communautaire de Saint-Flour Communauté depuis 2017, ce qui permet, pour le prélèvement et le reversement, de fixer librement le montant à répartir entre :

- L'ensemble intercommunal et ses communes membres mais sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30 % du droit commun d'une part ;
- Les communes membres d'autre part, selon les ratios suivants :
 - ↳ Revenu par habitant : 25 %
 - ↳ Potentiel financier par habitant : 75 % ;

- ✚ Décide de répartir le prélèvement et le reversement du FPIC 2023 comme suit :

1- Entre l'ensemble intercommunal et ses communes membres :

	Prélèvement dérogatoire libre	Reversement dérogatoire libre	Solde FPIC
Part EPCI		396 405 €	396 405 €
Part communes membres		396 405 €	396 405 €
TOTAL		792 810 €	792 810 €

2- Entre les communes membres :

Nom Communes	Prélèvement	Reversement
Alleuze		3 912
Andelat		5 615
Anglards de Saint-Flour		6 483
Anterrieux		2 128
Brezons		4 457
Cézens		4 727
Chaliers		2 395
Chaudes Aigues		13 989
Clavières		4 001
Coltines		8 494
Coren		7 518
Cussac		2 349
Deux verges		1 151
Espinasse		-
Fridefont		-
Gourdièges		1 080
Jabrun		3 641
Lacapelle Barrès		1 348
Lastic		2 711
Lieutadès		3 765
Lorcières		4 071
Val d'Arcomie		18 076

Malbo		2 226
Maurines		2 305
Mentières		2 172
Montchamp		3 054
Narnhac		1 602
Neuvéglise-sur-Truyère		30 957
Paulhac		8 873
Paulhenc		5 564
Pierrefort		15 095
Rézentières		1 546
Roffiac		11 450
Ruynes en Margeride		11 808
Saint-Flour		90 998
Saint-Georges		20 550
Sainte Marie		1 818
Saint-Martial		1 050
Saint Martin sous Vigouroux		4 342
Saint Rémy de Chaudes Aigues		2 714
Saint-Urcize		7 899
Soulages		1 509
Talizat		8 025
Tanavelle		4 436
Les Ternes		10 294
Tiviers		2 911
La Trinitat		1 335
Ussel		8 804
Vabres		4 045
Valuéjols		9 611
Vedrines Saint-Loup		3 018
Vieillespesse		4 390
Villedieu		10 093
TOTAL		396 405,00

DELIBERATION N°2023-216 : BUDGET PRIMITIF 2023 - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES - APPROUVEE

Le conseil communautaire, adopte les décisions modificatives telles que présentées dans la délibération et autorise Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

DELIBERATION N°2023-217 :
INFORMATION - DECISIONS DE LA PRESIDENTE PRISES PAR DELEGATION

A Saint-Flour, le 6 septembre 2023

Affiché le 13 septembre 2023

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

